



Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

Nom du produit : Dimethyl Sulfide
 Matériel : 1127778, 1108785, 1073702, 1073703, 1073704, 1103885,
 1073705, 1077804, 1089246, 1101535, 1098710, 1084190,
 1028766, 1024530, 1024531, 1024532, 1024533, 1024534,
 1024535, 1024536

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119487127-32-0001
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119487127-32-0001

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Formulation
 Use as an intermediate in Spiking
 Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie
 pharmaceutique
 Injection comme produit odorant dans les combustibles –
 industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Specialty Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Airport Plaza (Stockholm Building)
Leonardo Da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de

téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les

intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone

+371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225:
Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention:
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 75-18-3 sulfure de diméthyle

2.3**Autres dangers**

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Dimethyl Sulfide Pure
Methyl sulfide
DMS
Di-Methyl Sulfide

Formule moléculaire : C₂H₆S

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Flam. Liq. 2; H225	99 - 100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste,

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

En cas d'ingestion : consulter un médecin spécialiste.
: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendiePoint d'éclair : -37 °C (-37 °C)
Évalué(e)

Température d'auto-inflammabilité : 220 °C (220 °C)

5.1**Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

dangereux

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

7.3**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SE**

Beständsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Dimethyl Sulfide	SE AFS	NGV	1 ppm,	

PT

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
Dimethyl Sulfide	PT OEL	VLE-MP	10 ppm,	

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
Dimethyl Sulfide	LV OEL	AER 8 st	50 mg/m3	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Dimethyl Sulfide	LT OEL	IPRD	1 ppm,	

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Dimethyl Sulfide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 ppm,	

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Dimethyl Sulfide	HR OEL	GVI	5 ppm, 13 mg/m3	koža,

koža Razvrstana kao tvar koja nadražuje kožu (H315) ili je takva napomena navedena u direktivama

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Dimethyl Sulfide	ES VLA	VLA-ED	10 ppm,	

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Dimethyl Sulfide	EE OEL	Piirnorm	1 ppm,	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Dimethyl Sulfide	BE OEL	TGG 8 hr	10 ppm, 26 mg/m3	

DNEL : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 31,5 mg/m3

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

DNEL	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques Valeur: 80 mg/kg
DNEL	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques Valeur: 5,6 mg/m ³
PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,29 mg/l
PNEC	:	Eau de mer Valeur: 0,0029 mg/l
PNEC	:	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,12 mg/kg
PNEC	:	Sol Valeur: 0,0072 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Protection des mains	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme	: liquide
État physique	: liquide
Couleur	: Clair
Odeur	: Repoussante

Données de sécurité

Point d'éclair	: -37 °C (-37 °C) Évalué(e)
Limite d'explosivité, inférieure	: 2,2 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	: 19,7 %(V)
Propriétés comburantes	: oui
Température d'auto-inflammabilité	: 220 °C (220 °C)
Formule moléculaire	: C ₂ H ₆ S
Poids moléculaire	: 62,14 g/mol
pH	: Non applicable
Point d'écoulement	: Donnée non disponible

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Point/intervalle d'ébullition	: 37 °C (37 °C)
Pression de vapeur	: 15,00 PSI à 38 °C (38 °C)
Densité relative	: 0,85 à 15,6 °C (15,6 °C)
Hydrosolubilité	: 7.280 MG/L à 20 °C (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 0,84 à 20 °C (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Milieu: Eau légèrement soluble
Viscosité, cinématique	: 0,285 cSt à 20 °C (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 2,1 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Pourcentage de composés volatils	: > 99 % 0,03 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Dimethyl Sulfide : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

Toxicité aiguë par inhalation

Dimethyl Sulfide : CL50: 102 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

Dimethyl Sulfide : DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Irritation de la peau

Dimethyl Sulfide : Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux

Dimethyl Sulfide : Peut irriter les yeux.

Sensibilisation

Dimethyl Sulfide : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

Dimethyl Sulfide : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Régime par voie orale
Dose: 0, 2.5, 25, 250 mg/kg bw/day
Durée d'exposition: 14 wk

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Nombre d'expositions: daily
NOEL: 250 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Aucun effet indésirable à prévoir

Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 0.310, 0.964, 2.783 mg/l
Durée d'exposition: 13 wk (6 h)
Nombre d'expositions: 7 d/wk
NOEL: 2,783 mg/l
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Dimethyl Sulfide : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Dimethyl Sulfide : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1250, 2500, 5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Toxicité pour le développement

Dimethyl Sulfide : Espèce: Rat
Voie d'application: gavage oral
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg
Durée d'exposition: GD 6 - 19
Nombre d'expositions: daily
Période d'essai: 20 d
Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg
NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg

Dimethyl Sulfide

Toxicité par aspiration : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Dimethyl Sulfide : Cancérogénicité: Indéterminé
 Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
 Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

11.2**Informations sur les autres dangers****Dimethyl Sulfide****Information****supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Les solvants risquent de dessécher la peau.

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Dimethyl Sulfide : CL50: 213 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Dimethyl Sulfide : CE50: 29 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Dimethyl Sulfide : CI50: > 113,7 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Selenastrum capricornutum (Algue)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2**Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Dimethyl Sulfide : aérobique
 Résultat: Facilement biodégradable.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

77 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Dimethyl Sulfide : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Dimethyl Sulfide : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Dimethyl Sulfide : Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Dimethyl Sulfide : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN1164, DIMETHYL SULFIDE, 3, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN1164, DIMETHYL SULPHIDE, 3, II, (-37 °C c.c.)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN1164, DIMETHYL SULPHIDE, 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN1164, SULFURE DE MÉTHYLE, 3, II, (D/E)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

33,UN1164,SULFURE DE MÉTHYLE, 3, II

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)
UN1164, SULFURE DE MÉTHYLE, 3, II

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : sulfure de diméthyle 200-846-2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Extrêmement inflammable
8
Quantité 1: 10 t
Quantité 2: 50 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

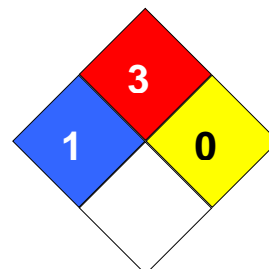
Date de révision 2023-05-19

autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1
 Risque d'incendie: 3
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 61250

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

			chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Annexe: Scénarios d'exposition**Table des Matières**

Numéro	Titre
ES 1	Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Use as an intermediate in Spiking; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie pharmaceutique; Utilisations industrielles (SU3).
ES 4	Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel; Utilisations industrielles (SU3).

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

ES 1: Formulation; Utilisations industrielles (SU3).**1.1. Section titre****Nom du scénario d'exposition** : Formulation**Titre succinct structuré** : Formulation; Utilisations industrielles (SU3).**Environnement****CS 1** Formulation

ERC2

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage UE (tonnes/an) : 80

Tonnage régional utilisé
(tonnes/an) : 80**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) :

Air - efficacité minimale de 97,5 %

Eau - efficacité minimale de 99,9 %

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Autres conditions affectant l'exposition environnementaleDébit des eaux de surface
réceptrices : 18.000 m3/dFacteur de dilution dans l'eau douce : 10
au niveau localFacteur de dilution dans l'eau de mer : 100
au niveau local**1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)****Voie du rejet****Vitesse du rejet****Méthode d'estimation des rejets**

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Air	0,025 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Eau	0,001 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,00093 mg/l (EUSES v2.1)	0,032
Sédiment d'eau douce	0,00131 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,050
Eau de mer	0,00133 mg/l (EUSES v2.1)	0,46
Sédiment marin	0,00187 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,718
Sol	0,000428 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,067

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

ES 2: Use as an intermediate in Spiking; Utilisations industrielles (SU3).**2.1. Section titre****Nom du scénario d'exposition** : Use as an intermediate in Spiking**Titre succinct structuré** : Use as an intermediate in Spiking; Utilisations industrielles (SU3).**Environnement****CS 1 Use as an intermediate in Spiking**

ERC6a

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage UE (tonnes/an) : 132

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 132

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	0,005 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Eau	0 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0,001 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,000140 mg/l (EUSES v2.1)	0,005
Sédiment d'eau douce	0,000196 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,008
Eau de mer	0,0002 mg/l (EUSES v2.1)	0,069
Sédiment marin	0,000281 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,108
Sol	0,0000589 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,009

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

ES 3: Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie pharmaceutique; Utilisations industrielles (SU3).**3.1. Section titre**

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie pharmaceutique
-------------------------------------	---

Titre succinct structuré	: Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie pharmaceutique; Utilisations industrielles (SU3).
---------------------------------	--

Environnement

CS 1	Utilisation comme intermédiaire dans l'industrie pharmaceutique	ERC6a
-------------	--	--------------

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage UE (tonnes/an) :	: 12
--------------------------	------

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) :	: 12
--	------

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) :

Air - efficacité minimale de 99,5 %

Eau - efficacité minimale de 99,9 %

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
------------------------	--

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m ³ /d
---------------------------------------	----------------------------

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
--	------

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
---	-------

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)**

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	0,5 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Eau	0,1 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0,1 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,000140 mg/l (EUSES v2.1)	0,005
Sédiment d'eau douce	0,000196 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,008
Eau de mer	0,0002 mg/l (EUSES v2.1)	0,069
Sédiment marin	0,000281 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,108
Sol	0,0000589 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,009

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

ES 4: Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel; Utilisations industrielles (SU3).**4.1. Section titre**

Nom du scénario d'exposition : Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel

Titre succinct structuré : Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement

CS 1 **Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel** **ERC7**

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage UE (tonnes/an) : 80

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 80

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) :

Air - efficacité minimale de 99,7 %

Eau - efficacité minimale de 99,9 %

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m³/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

Dimethyl Sulfide

Version 3.3

Date de révision 2023-05-19

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	0,25 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Eau	0,001 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,00943 µg/l (EUSES v2.1)	0
Sédiment d'eau douce	0,0000133 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0
Eau de mer	0,0000133 mg/l (EUSES v2.1)	0,005
Sédiment marin	0,0000187 Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	0,007
Sol	0,00828 µg/kg de masse humide (EUSES v2.1)	0,001

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.